Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20261005-D2026051007-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

2026/05/10/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le cinq octobre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présents : FRITZ Bérangère, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, BERNY Benoît, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, MICHEL Ellen, LE HORS Clément, DRÉVILLON Hervé, MALIGE Sabrina, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, MARTIN Annie, FRANCHON Patrick, LE BRIS Philippe, MELIARENNE Hervé.

Absent(e)s : BOUËDEC Jean-Michel, HERY Charlène, LE GAL Annie, PICARDA Styren, VERGNAULT Marie.

Procuration(s) : BOUËDEC Jean-Michel à LE BAIL Erwann, HERY Charlène à MALIGE Sabrina, LE GAL Annie à LE HORS Clément, PICARDA Styren à PRADO Elodie, VERGNAULT Marie à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, Monsieur Benoît BERNY a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 28/09/2026
Convocation affichée le : 29/09/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Publié ou notifié le ……..…
Certifié exécutoire le …..……..
A GOURIN, le……..……

La Maire,
Bérangère FRITZ.

7- RENOUVELLEMENT DU CONTRAT MUTUALISÉ AVEC UNE SOCIÉTÉ D'EXPERTISE JURIDIQUE SVP ROI MORVAN COMMUNAUTÉ ET LES COMMUNES MEMBRES

Madame la Maire présente à l'assemblée le projet de renouvellement du contrat mutualisé pour l'ensemble des communes membres de Roi Morvan Communauté, projet portant sur un service de réponses à toutes questions professionnelles par des juristes spécialisés en droit public.

Le contrat serait porté par RMCom avec refacturation au prorata de la population DGF (dotation globale de fonctionnement).

Il serait mis en place pour une durée de 3 ans à compter de sa signature, sans possibilité de résiliation, pour un montant total de 16 037.74 € TTC par an réparti entre les communes membres. La participation de la commune de Gourin s'élèverait à 2 438.68 € TTC.

Madame la Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le renouvellement de ce dispositif, à inscrire au budget 2027 le montant correspondant à la participation et lui demandera l'autorisation de signer tous les documents afférents à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20261005-D2026051007-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

VU le code général des collectivités territoriales ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE la participation de la commune au contrat mutualisé d'expertise juridique porté par Roi Morvan Communauté avec la société SVP, pour une durée de trois ans ;

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Gourin, le 05 octobre 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
Benoît BERNY

La Maire,
Bérangère FRITZ.